



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

## Crise du système de santé français

Question au Gouvernement n° 4587

### Texte de la question

#### CRISE DU SYSTÈME DE SANTÉ FRANÇAIS

**M. le président.** La parole est à Mme Isabelle Santiago.

**Mme Isabelle Santiago.** Ma question s'adresse à M. le ministre des solidarités et de la santé. Monsieur le ministre, je ne vous apprends rien, le système de santé à l'hôpital est en crise. Le secteur médico-social est en crise grave à la suite de la crise du covid et du Ségur de la santé : difficultés sans précédent à recruter et à fidéliser les professionnels qualifiés ; décrochage des salaires ; diminution du pouvoir d'achat ; fuite des compétences vers les secteurs mieux rémunérés ; départs massifs des professionnels franciliens vers la province ; dégradation du climat social.

La crise sanitaire, qui s'ajoute à la crise de l'hôpital, est un puissant accélérateur d'un ensemble de facteurs auxquels le secteur médico-social et celui de la santé se heurtaient depuis plusieurs années. Ces questions sont rappelées quasiment chaque mardi par l'ensemble des parlementaires, qui voient la situation se dégrader dans leur territoire et les Français s'inquiéter de leur bien le plus précieux : l'accès à la prise en charge de qualité en matière de santé.

Cette crise, c'est celle qui voit des lits d'hôpitaux fermer, faute de personnel. Prenons l'exemple de la santé mentale : par manque de lits d'hospitalisation, certains malades ne sont plus pris en charge en hôpital de jour ou hospitalisés, mais renvoyés chez eux avec des médicaments – qu'ils prendront ou non –, tout en sachant le risque que cela représente pour la collectivité dans son ensemble ; des jeunes en grande souffrance sont confiés à leurs parents, alors qu'ils peuvent passer à l'acte à leur domicile, faute de lits d'hospitalisation pour les accueillir. Monsieur le ministre, je sais que vous connaissez cette situation : des professionnels de santé sont épuisés et démissionnent ; leurs équipes se délitent ; dans certains territoires, les urgences ferment à 18 heures.

Cette crise, c'est aussi celle qui voit les déserts médicaux gagner du terrain chaque jour, revenant par la même occasion sur la promesse de la République d'être présente sur tous les territoires auprès de nos concitoyens. Majoritairement, nous avons voté pour les mesures que vous avez prises pour résoudre cette crise, notamment la fin de la logique qui présidait au numerus clausus...

**M. le président.** Je vous remercie, madame la députée. La parole est à M. le ministre des solidarités et de la santé.

**M. Olivier Véran, ministre des solidarités et de la santé.** C'est vrai que ces questions reviennent de façon récurrente au Parlement. C'est tout à fait normal, parce qu'elles touchent au cœur de nos concitoyens : la santé est l'un des premiers services et l'une des premières revendications légitimes des Français.

J'ai avec vous des points d'accord et des points de désaccord. Quand vous dites qu'il y a un décrochage des salaires et une baisse du pouvoir d'achat dans les secteurs sanitaire et médico-social, c'est factuellement faux. Nous avons augmenté les salaires d'au moins 200 euros nets par mois, ce qui n'était jamais arrivé. Ce n'est pas un décrochage, ou alors c'est un décrochage vers le haut, attendu depuis des années. Le pouvoir d'achat s'en voit augmenté pour les 2,5 millions de blouses blanches et de salariés, qui ne sont pas forcément au contact des malades, mais qui travaillent dans les hôpitaux et dans les EHPAD. Ça, c'est pour rétablir les faits.

S'agissant de la psychiatrie, c'est un problème récurrent et ancien. Des postes sont ouverts et financés – nous ne sommes pas là dans une logique de moyens –, mais ne trouvent pas preneur. L'exercice de la psychiatrie est particulièrement difficile ; moins vous avez de psychiatres, plus la charge de travail repose sur les autres psychiatres, plus ceux-ci s'épuisent et partent en ville, ou faire autre chose. C'est une vraie difficulté, décrite depuis quinze ans déjà dans les rapports parlementaires.

Nous augmentons massivement le nombre de psychiatres en formation. Avec Frédérique Vidal, la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, nous avons également annoncé la modification du diplôme d'études supérieures (DES) : nous passons la maquette à cinq ans pour former les futurs psychiatres et pédopsychiatres. Il y a deux mois, sous l'égide du Président de la République, les assises de la psychiatrie et de la santé mentale – qui ne s'intègrent pas dans le Ségur, mais sont complémentaires – ont proposé des solutions nouvelles attendues par les Français : huit consultations de psychologue payées par an ; c'est une avancée énorme ! Nous avons créé des centaines de postes dans les centres médico-psychologiques (CMP), partout, et nous renforçons les moyens consacrés à la psychiatrie. Le Parlement a d'ailleurs voté un texte prévoyant que le budget de la psychiatrie devait, quoi qu'il arrive, connaître une hausse annuelle au moins équivalente à celle du budget global de la santé. Nous mobilisons vraiment des moyens importants là-dessus.

Vous dites que les professionnels démissionnent. Non, madame la députée ! Il y a toujours eu des gens qui quittent l'hôpital. Là, il y a eu de la fatigue et de la tension post covid, que l'on peut comprendre, mais il n'y a pas d'hémorragie de soignants à l'hôpital. Je vous demande simplement de ne pas avoir un discours trop péjoratif au vu de la situation et des problèmes réels qu'elle pose. Ce n'est pas ce qu'attendent de nous les soignants dans la période. *(Applaudissements sur quelques bancs du groupe LaREM.)*

## Données clés

**Auteur :** [Mme Isabelle Santiago](#)

**Circonscription :** Val-de-Marne (9<sup>e</sup> circonscription) - Socialistes et apparentés

**Type de question :** Question au Gouvernement

**Numéro de la question :** 4587

**Rubrique :** Établissements de santé

**Ministère interrogé :** Solidarités et santé

**Ministère attributaire :** Solidarités et santé

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [1er décembre 2021](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [1er décembre 2021](#)